

Traitement de la grippe pandémique : vaccins et médicaments antiviraux

La présente feuille de renseignements porte sur le vaccin antigrippal et les médicaments antiviraux.

Prévention de la grippe pandémique

Le vaccin antigrippal est le principal moyen permettant d'éviter la grippe saisonnière ordinaire. Administré par injection, il procure l'immunité (c.-à-d. qu'il empêche les gens de contracter la maladie) en produisant des anticorps contre le virus de la grippe.

Un vaccin contre la grippe pandémique ne peut toutefois être fabriqué qu'une fois que le virus a été identifié, et l'élaboration du vaccin peut prendre de quatre à six mois. En conséquence, aux premiers stades d'une pandémie, seuls des médicaments antiviraux pourraient être disponibles pour traiter la grippe.

Que sont les médicaments antiviraux?

Les médicaments antiviraux peuvent être utilisés pendant la saison de la grippe pour la prévention et le traitement précoce de cette maladie. Ils réduisent la capacité du virus à se reproduire. Dans la mesure où ils sont pris peu de temps après que la personne soit tombée malade (dans les 48 heures), ils peuvent réduire les symptômes de la grippe, raccourcir la durée de la maladie et atténuer les complications graves. On suppose que les médicaments antiviraux seront efficaces dans une pandémie.

Les médicaments antiviraux ne s'obtiennent que sur ordonnance. Pour une efficacité optimale, ils doivent être pris dans les 48 heures qui suivent l'apparition des symptômes.

Existe-t-il des réserves de médicaments antiviraux?

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande l'accumulation de réserves de médicaments antiviraux suffisantes pour traiter 25 % de la population.

Le gouvernement de l'Ontario accumule actuellement suffisamment de médicaments antiviraux pour traiter 25 % des Ontariens et Ontariennes.

Si une pandémie survient avant que l'on ait atteint le palier de 25 %, les médicaments antiviraux seront fournis aux personnes les plus susceptibles d'en profiter et à celles chargées de services essentielles.

Renseignements

Consultez notre site Web :
http://www.health.gov.on.ca/french/publicf/programf/pubhealthf/fluf/panfluf/panflu_f.html

Appelez la Ligne INFO au 1 866 801-7242

ATS : 1 866 797-0007